16 – 4311 – 28

DOCUMENT D'INFORMATION

DEVIS-GRILLE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE DESTINÉ À L'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE AU SECONDAIRE (PROGRAMME #16-3505-01)

DIRECTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

DÉCEMBRE 1984

Québec

DEVIS-GRILLE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE DESTINÉ À L'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE AU SECONDAIRE (PROGRAMME #16-3505-01)

© Gouvernement du Québec,
Ministère de l'Éducation, 1985

ISBN 2 – 550 – 07799 – 7

Dépôt légal - premier trimestre 1985

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

0. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 3

0.1 Caractéristiques du programme 5

0.1.1 Titre du programme et code 5
0.1.2 Titre du guide 5
0.1.3 Type de programme 5
0.1.4 Date d'application obligatoire 5
0.1.5 Grands axes: buts et principes directeurs 5
0.1.6 Structure des objectifs et du contenu 6

0.2 Caractéristiques de la clientèle et des conditions de la pratique 6

0.2.1 Nombre d'élèves visés 6
0.2.2 Situation de l'enseignement de la musique au secondaire . 6

0.3 Caractéristiques du matériel attendu 6

0.3.1 Conception du matériel 6
0.3.2 Éléments et contenu du matériel 7

1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES 9

1.1 Identification du matériel 11

1.2 Mode d'analyse et synthèse 11

1.2.1 Échantillon 11
1.2.2 Observation et jugement 11
1.2.3 Synthèse 11

2. CRITÈRES, INDICES ET COMPOSANTES D'ANALYSE 15

2.1 Premier critère général 17

2.1.1 Premier critère intermédiaire 18
2.1.2 Deuxième critère intermédiaire 20
2.1.3 Troisième critère intermédiaire 22
2.1.4 Quatrième critère intermédiaire 24

2.2 Deuxième critère général 27

2.2.1 Premier critère intermédiaire 28
2.2.2 Deuxième critère intermédiaire 30
2.2.3 Troisième critère intermédiaire 32
2.2.4 Quatrième critère intermédiaire 34

2.3 Troisième critère général 37

2.3.1 Premier critère général 38
2.3.2 Deuxième critère général 40
2.3.3 Troisième critère général 42

2.4 Quatrième critère général 45

2.4.1 Premier critère intermédiaire 46
2.4.2 Deuxième critère intermédiaire 48
2.4.3 Troisième critère intermédiaire 50

ANNEXES

ANNEXE A: Tableau des principales composantes du matériel didactique: aide-mémoire

ANNEXE B: Procédure pour compléter la fiche-synthèse "C"

ANNEXE C: Liste des critères généraux et intermédiaires

INTRODUCTION

Le présent document expose, sous une forme synthétique, les renseignements concernant le programme de Musique au secondaire (1ère, 2e, 3e, 4e et 5e), ainsi que les exigences relatives au matériel didactique de base jugé nécessaire à son application. En ce sens, il remplit à la fois le rôle de devis et de grille d'approbation. Il est ainsi structuré:

- la section 0 résume les caractéristiques du programme et décrit brièvement le matériel didactique de base attendu;

- la section 1 présente les instructions générales destinées aux évaluateurs qui seront appelés à faire l'analyse, aux fins de l'approbation, du matériel produit;

- la section 2 regroupe, sous les quatorze critères mis de l'avant dans le devis général, les exigences spécifiques et formelles, que doit rencontrer tout matériel didactique de base soumis à l'approbation.

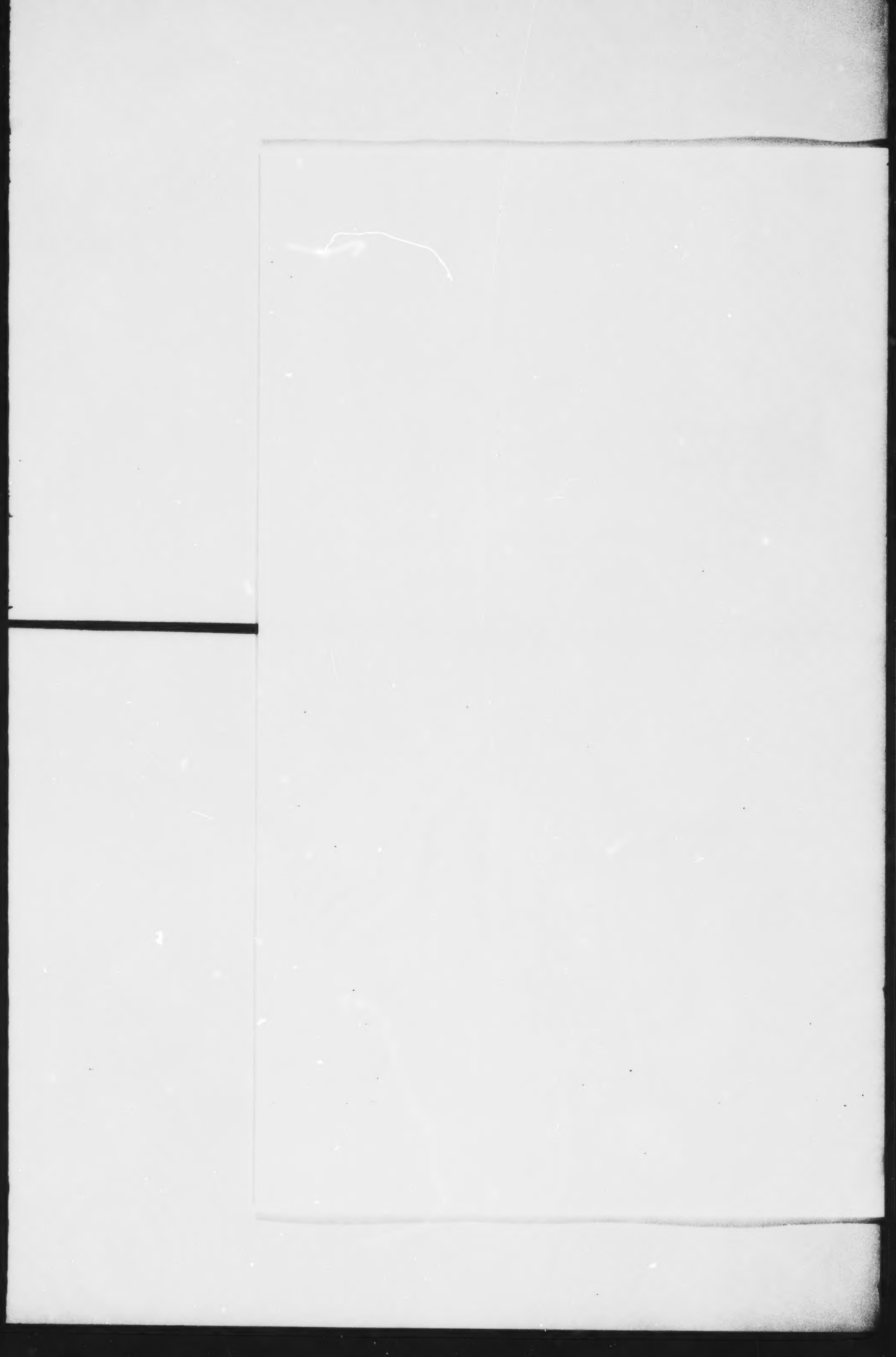

0. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

0.1 CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

0.1.1 TITRE DU PROGRAMME ET CODE

Programme d'études, secondaire
Musique
Code: 16-3505-01

0.1.2 TITRE DU GUIDE

Guide pédagogique, secondaire
Musique
Code: 16-3505-02

0.1.3 TYPE DE PROGRAMME

"Au premier cycle du secondaire, le temps maximum, sauf exception, est de cent cinquante (150) minutes pour les arts en général. Toutefois, ce total de cent cinquante minutes par semaine est donné à titre indicatif seulement et peut être modifié par les commissions scolaires à condition qu'on ne supprime aucune matière obligatoire et qu'on atteigne les buts visés par chacune des matières."
Programme, p. 57

Chaque commission scolaire a le loisir de répartir ce temps dans telle ou telle discipline, selon ses priorités. Suivant le régime pédagogique, l'obligation faite à l'élève est celle de suivre l'un ou l'autre des quatre programmes d'études suivants: arts plastiques, art dramatique, musique et danse. De façon à respecter les goûts et les aptitudes des élèves, la commission scolaire devrait offrir idéalement les quatre programmes d'arts. Toutefois, en fonction du nombre d'élèves, en première et deuxième années du secondaire, et en fonction également des ressources humaines et matérielles disponibles, la commission scolaire pourrait être contrainte à n'offrir que trois, deux ou même seulement un des quatre programmes".
Régime pédagogique du secondaire, p. 37

0.1.4 DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Septembre 1984

0.1.5 GRANDS AXES: BUTS ET PRINCIPES DIRECTEURS

"L'éducation musicale favorise une approche sensorielle de la musique et non une accumulation de connaissances théoriques apprises par coeur."
Programme, p. 3

"Avant 1969, on parlait de la musique; avec le programme-cadre de 1969, on commença à faire de la musique. En 1981, avec le présent programme, on continue à faire de la musique et on accorde une part importante au domaine affectif avec, entre autre, la découverte et l'amélioration de son environnement sonore."
Programme, p. 4

"L'essentiel, c'est de développer la sensibilité de chacun aux qualités expressives de la musique, de manière à le rendre apte à vivre toujours plus intensément l'expérience esthétique."
Programme, p. 7

0.1.6 STRUCTURE DES OBJECTIFS ET DU CONTENU

Le programme se divise en deux champs d'apprentissage: connaissance du monde sonore et musique vocale et instrumentale; chacun de ces champs se subdivisant en six modules:

- environnement sonore;
- création;
- langage musical;
- exécution;
- littérature musicale;
- graphisme.

Programme, p. 13

Il n'y a aucun préalable pour être inscrit dans le champ "Connaissance du monde sonore". Les apprentissages préconisés dans ce champ constituent toutefois un préalable au champ "Musique vocale et instrumentale", que ces apprentissages aient été faits au primaire ou au début du secondaire.
Programme, p. 57

0.2 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE ET DES CONDITIONS DE LA PRATIQUE

0.2.1 NOMBRE D'ÉLÈVES VISÉS

Il y a actuellement au Québec environ 430 000 élèves au niveau secondaire. L'âge moyen de ces élèves se situe entre 12 et 17 ans. L'enseignement musical devrait respecter, dans une certaine mesure, les goûts et les intérêts des groupes que ces élèves constituent.

0.2.2 SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE AU SECONDAIRE

- Type d'enseignant

Les trois situations suivantes sont possibles:

- enseignant spécialisé en musique;
- enseignant non spécialisé en musique;
- enseignant situé dans un contexte de complément de tâche.

- Conditions matérielles

Les locaux attribués à l'enseignement musical doivent respecter les normes suivantes:

- insonorisation suffisante;
- équipement audio-visuel approprié;
- espace minimal requis;
- instruments en nombre suffisant.

0.3 CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL ATTENDU

0.3.1 CONCEPTION DU MATÉRIEL

0.3.1.1 Un manuel de l'élève

Le manuel est de type durable: il est donc convenablement relié. Il a un volume raisonnable, compte tenu de la population visée. Il est attrayant et fournit en peu de mots l'information nécessaire.

0.3.1.2 Un livre du maître

Le livre du maître peut se présenter comme un ensemble de feuilles mobiles attachables (21 x 29 cm). Chacun des modules devrait être imprimé sur du papier d'une couleur différente, de façon à permettre de le distinguer des autres modules. Il devrait contenir un certain nombre de documents: activités, questionnaires, grilles, dûment identifiés comme pouvant être reproduits.

0.3.1.3 Un matériel-classe

Le matériel-classe est constitué d'au moins un (1) enregistrement sonore contenant des extraits de pièces musicales. Il accompagne le livre du maître.

0.3.2 ÉLÉMENTS ET CONTENU DU MATÉRIEL

Le matériel présente des activités ouvertes et autonomes, c'est-à-dire complètes en elles-mêmes. Il doit être conçu pour laisser à l'enseignant la latitude de faire un choix en fonction des intérêts des élèves, de leur rythme d'apprentissage ou des thèmes d'actualité.

1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1.1 IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

L'évaluateur complète la fiche descriptive "A" du fichier d'analyse. Il ne procède à l'analyse que si tous les éléments prescrits du matériel par le devis sont à sa disposition.

Ces éléments sont pour chacune des classes du secondaire: un manuel et un livre du maître correspondant, ainsi que, à titre de matériel-classe, au moins un document sonore.

1.2 MODE D'ANALYSE ET SYNTHÈSE

1.2.1 ÉCHANTILLON

L'évaluateur détermine l'échantillon d'analyse qui doit représenter, en nombre de pages, au moins trente pourcent (30%) de chacun des éléments du matériel et être réparti équitablement entre le début et la fin. Il précise, sous la rubrique appropriée de la fiche descriptive "A", les différentes parties comprises dans cet échantillon (unités, leçons, chapitres, modules, thèmes...) et justifie, le cas échéant, le choix de la modalité d'échantillonnage retenue.

1.2.2 OBSERVATION ET JUGEMENT

L'évaluateur observe l'échantillon retenu sous l'angle des quatorze critères intermédiaires, chacun pris isolément. Sauf indication contraire, il se borne à une observation globale en tenant compte simultanément de tous les indices qui en précisent, pour la discipline donnée, le sens et la portée. Il vérifie, à cette fin, si les composantes* proposées à titre de pistes d'observation possèdent les caractéristiques attendues. Suite à cette observation, il porte un jugement global sur le matériel quant au critère en cause. Il reporte ce jugement sur l'échelle à quatre (4) paliers de la fiche d'analyse "B". Il justifie, le cas échéant, ce jugement, en indiquant, sous la rubrique appropriée de la même fiche "B", les références précises à toutes les lacunes notables. Dans chacun des cas où de telles lacunes ont été décelées, l'évaluateur précise, sous la rubrique "Recommandations", la nature et l'ampleur des corrections ou des modifications à effectuer.

1.2.3 SYNTHÈSE**

L'évaluateur reporte les scores attribués au matériel pour chacun des quatorze (14) critères intermédiaires dans les cases appropriées de la fiche-synthèse "C". Puis, il effectue la somme des scores bruts des critères intermédiaires relatifs à chacun des quatre (4) critères généraux de façon à obtenir leur score total. L'évaluateur fixe, selon le score total obtenu pour chacun d'eux, la cote des quatre (4) critères généraux. Si l'ensemble de ces cotes (quatre lettres) donne lieu à un pattern jugé positif, le matériel est approuvé. Dans ce cas, les recommandations de correction ou de modification faites sont facultatives. Si, par contre, le pattern obtenu est jugé négatif,

---

* Cf. Annexe A: Tableau des principales composantes...
** Cf. Annexe B: Procédure pour compléter la fiche-synthèse "C".

le matériel est refusé. Dans ce cas, les recommandations de correction ou de modification sont obligatoires, du moins celles que l'évaluateur identifie de façon précise. L'éditeur doit, s'il désire que le matériel en question soit approuvé, présenter une nouvelle version de celui-ci qui tient compte de l'ensemble des dites recommandations jugées essentielles.

Enfin, l'évaluateur résume, à l'aide de la fiche-synthèse "D", les commentaires et les recommandations qu'il a formulés à propos de chacun des critères intermédiaires. La synthèse des commentaires doit éclairer l'ensemble des jugements rendus et les justifier de façon adéquate. La synthèse des recommandations doit faire le point sur l'ensemble des modifications et des corrections à apporter.

FICHE DESCRIPTIVE "A"

No du dossier ☐

1. IDENTIFICATION

TITRE DU MATÉRIEL _____

AUTEUR(S) _____

ILLUSTRATEUR(S) _____

DESTINATAIRE (classe, cycle ou ordre d'enseignement) _____

ÉDITEUR _____

LIEU ET ANNÉE D'ÉDITION _____

Le matériel soumis comprend les éléments suivants:

		Remarques
• Manuel(s)	☐	_____
• Livre(s) du maître	☐	_____
• Cahier(s) d'activités	☐	_____
• Matériel-classe (Préciser lequel) _____ _____	☐	_____

Ces éléments sont ceux prescrits ou recommandés par le devis:

OUI ☐ NON ☐

Dans la négative, préciser quel est l'élément qui manque ou qui s'ajoute.

_____

2. ÉCHANTILLON

L'échantillon retenu comprend:

_____
_____
_____
_____
_____

Il a été déterminé de la façon suivante:

_____
_____
_____
_____
_____

2. CRITÈRES, INDICES ET COMPOSANTES D'ANALYSE

2.1 PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel respecte les orientations pédagogiques et didactiques du programme, telles qu'elles sont décrites dans les principes directeurs ou exprimées dans les objectifs généraux, terminaux et intermédiaires.

- **RÉFÉRENCE À UNE DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE**

L'éducation musicale favorise une approche sensorielle de la musique et non une accumulation théorique de connaissances apprises par coeur. (Programme, page 3)
De plus, elle se prête à une participation collective et exige une communion constante entre individus dans toutes les formes d'exécution et de création communes. (Programme, page 4)
La démarche accorde plus d'importance au processus d'apprentissage qu'au produit. (Programme, page 65)

- **RÉFÉRENCE AU DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS ET DES ATTITUDES**

L'éducation musicale au secondaire vise à développer la personne dans toutes ses dimensions, corps, intelligence et affectivité. (Programme, page 5)
On ne vise pas d'abord à sélectinner quelques élèves dont on fera des virtuoses, mais plutôt à développer chez tous les élèves la perception sonore, la coordination rythmique et psycho-motrice, l'imagination dans la manipulation et l'organisation de la matière sonore. (Programme, page 7)

- **RÉFÉRENCE AU VÉCU ET À L'ENVIRONNEMENT**

Le nouveau programme de musique accorde une part importante à la découverte et à l'amélioration de l'environnement sonore des élèves. (Programme, page 4)
C'est pourquoi il propose aux élèves une prise de consciences de leur paysage sonore pour qu'ils en tirent parti et qu'ils l'améliorent en le modifiant selon leur goût, leur formation et leurs besoins. (Programme, page 14)

- **RÉFÉRENCE À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

L'évaluation formative privilégiée en musique s'appuie sur les résultats d'une mesure critériée. En ce qui regarde l'évaluation de l'expression musicale (exécution), on doit tenir compte du progrès de chacun au cours des différentes activités et ne pas évaluer tous les élèves selon des critères absolus. (Programme, page 65)

2.1.1 PREMIER CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui fait appel à une démarche d'apprentissage.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel incite à la mise en place d'expériences musicales actives principalement axées sur le processus d'apprentissage plutôt que sur le résultat final.*

2) *Le matériel préconise une démarche pédagogique qui utilise une approche sensorielle plutôt qu'intellectuelle, déductive plutôt qu'inductive.*

3) *Le matériel vise l'ensemble des élèves tout en tenant compte de la formation des individus.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

t I ó	
F i v	(1) *Le matériel, manuel et livre du maître, propose des mises en situation qui suscitent des expériences musicales actives, c'est-à-dire qui portent sur le processus plus que sur le produit de l'apprentissage.* (2) *Le matériel offre des mises en situation qui font appel aux sens et à la pensée déductive de l'élève.*
d I g	(3) *Le livre du maître contient des références portant sur les différents styles et démarches d'apprentissage.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	1

C.I.	1

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	Partiellement		Tout à fait

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.1.2 DEUXIEME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui vise l'intégration des contenus notionnels au processus de développement des habiletés et des attitudes.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel permet à l'élève de percevoir et d'expérimenter d'abord les composantes de la musique et de dégager ensuite les contenus notionnels s'y rapportant.*

2) *Le matériel, dans son ensemble, vise le développement intégral de la personne: corps, intelligence, affectivité.*

3) *Le matériel propose des activités réalisables par tous les élèves.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t ẟ	(1) *Dans le matériel, manuel et livre du maître, les textes véhiculant des notions sont situés de façon à remplir leur rôle par rapport aux activités d'audition, d'interprétation ou de création.*
F i v	(1) *Le matériel, manuel et livre du maître, propose des mises en situation où l'élève peut expérimenter les principales composantes de la musique: mélodie, rythme, harmonie, texture, timbre, forme..., et saisir les contenus notionnels qui en font partie.* (2) *Le matériel propose des activités où l'enfant peut s'impliquer intégralement: corps, intelligence, affectivité.* (3) *Le matériel présente des activités à caractère collectif.*
I d g	(1) *Le matériel situe, par des procédés graphiques, la place et l'importance respectives des textes et des activités.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	1	C.I.	2

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	Partiellement		Tout à fait

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.1.3 TROISIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui puise dans le vécu de l'élève et dans l'environnement de ce dernier.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel favorise l'écoute musicale à partir de l'environnement sonore global qui fait partie de la vie de l'enfant: caractéristiques sonores de l'école, de la maison, du quartier; sons de l'industrie, de l'homme et de la nature.*

2) *Le matériel invite l'élève à consulter son goût, sa formation et ses besoins pour organiser et améliorer son environnement sonore.*

3) *Le matériel propose des activités qui tiennent compte des goûts et des intérêts des élèves, en particulier dans le développement des modules exécution (4e) et littérature musicale (5e).*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I	t	(1) *Le matériel propose des textes qui font référence à l'environnement global des élèves: école, maison, quartier...*
	b	(3) *Le matériel offre des textes et des illustrations qui sont susceptibles de rejoindre les goûts et les intérêts des élèves.*
F	i	(3) *Les enregistrements sonores contiennent des extraits musicaux adaptés aux intérêts des élèves.*
		(1) *Le matériel, manuel et livre du maître, présente des activités puisées dans l'environnement sonore global des élèves.*
	v	(2) *Le matériel, manuel et livre du maître, offre des mises en situation qui invitent l'élève à explorer son environnement sonore en vue de l'organiser ou de l'améliorer.*
I	d g	(1) *Le matériel propose un index qui identifie par des symboles appropriés, les textes et les activités faisant référence à des expériences sonores que peut procurer l'environnement.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	1	C.I.	3

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	Partiellement		Tout à fait

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.1.4 QUATRIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui intègre l'évaluation au processus d'apprentissage.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel présente une démarche d'évaluation qui respecte les orientations du programme.*

2) *Le matériel propose des activités d'auto et de co-évaluation qui permettent d'identifier les difficultés de parcours et de vérifier la constance des progrès, en vue d'atteindre les objectifs du programme.*

3) *Le matériel préconise un mode d'évaluation formative qui s'appuie sur une mesure à interprétation critériée.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t i F v	(2) *Le matériel présente des instruments dont les items contiennent des indices observables, simples et précis qui permettent d'identifier les difficultés éprouvées et de vérifier les progrès accomplis.* (2) *Le matériel propose des outils assortis tels: fiches, grilles d'observation, questionnaires ouverts ou fermés, etc., qui respectent les orientations du programme, permettent l'exercice de l'auto et de la co-évaluation et favorisent la synthèse des apprentissages.*
d I g	(3) *Le matériel identifie, par des procédés graphiques appropriés, les activités d'évaluation proposées.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	1	C.I.	4

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	*Partiellement*		*Tout à fait*

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.2 DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel aborde l'ensemble des objectifs et des contenus prescrits ou préconisés par le programme.

- **PRÉSENCE ET TRAITEMENT DES OBJECTIFS**

Les objectifs généraux, terminaux et intermédiaires ainsi que les contenus notionnels des modules 1, 2, 3, 5 et 6 sont dûment abordés et exploités d'après leur importance relative.

- **PRÉSENCE ET TRAITEMENT DES CONTENUS NOTIONNELS**

Le matériel de base traite davantage des modules 1, 2, 3, 5 et 6 du programme, compte tenu de la panoplie des méthodes d'apprentissage instrumental qui sont reliées au quatrième module. Toutefois le modèle exécution garde son droit de traitement et le matériel doit y référer, sans nécessairement et pour autant développer les techniques particulières aux instruments.

- **ARTICULATION, PROGRESSION DES OBJECTIFS ET DES CONTENUS**

Le matériel tient compte de l'approche globalisante du programme qui est centrée sur l'intégration des modules. Au lieu de présenter les activités d'apprentissage par tranches selon un concept de progression d'objectifs et de contenus, il offre un éventail d'activités que le maître choisit en fonction du vécu et des intérêts des élèves ou du thème traité à l'intérieur d'un cours.

- **EXACTITUDE, ACTUALITÉ, OBJECTIVITÉ DES CONTENUS NOTIONNELS**

Le matériel tient compte de l'évolution actuelle de la musique, autant dans le répertoire, le langage et le graphisme, que dans le choix des instruments. Il tient compte également des recherches récentes concernant l'influence des bruits et des sons sur le comportement social et humain.

2.2.1 PREMIER CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens permettant à l'élève d'atteindre la majeure partie des objectifs obligatoires du programme.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel propose un nombre suffisant de mises en situation et d'activités, de textes et d'illustrations, pour répondre aux objectifs terminaux et intermédiaires du programme.*

2) *Le matériel tient compte du nombre d'objectifs terminaux et intermédiaires de chacun des modules et leur accorde l'importance que leur donne le programme.*

3) *Le matériel fait ressortir les liens qui unissent les objectifs intermédiaires aux terminaux.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t ó	(1) (2)	*Le matériel, manuel et livre du maître, offre des textes et des illustrations en nombre suffisant pour répondre aux objectifs terminaux et intermédiaires du programme.*
F i v	(1) (2)	*Le matériel, manuel et livre du maître, propose des mises en situation en rapport avec les objectifs terminaux et intermédiaires de chacun des modules.*
	(3)	*Le matériel présente des activités qui mettent en évidence les liens unissant les objectifs terminaux et les objectifs intermédiaires.*
I d g	(3)	*Le matériel concrétise, dans des schémas appropriés, la complémentarité existant entre les objectifs terminaux et les objectifs intermédiaires.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	2	C.I.	1

-L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	*Partiellement*		*Tout à fait*

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.2.2 DEUXIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens permettant à l'élève d'aborder la majeure partie des contenus notionnels jugés nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel propose des activités qui permettent à l'élève de vivre une expérience musicale intégrant les contenus propres aux divers modules que présente le programme.*

2) *Le matériel offre des mises en situation qui permettent d'accorder une importance égale aux contenus propres aux différents modules.*

3) *Le matériel présente des exercices reliés aux différentes techniques instrumentales en autant que ces exercices peuvent s'intégrer aux activités d'apprentissage.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t é	(1) (2) *Le matériel aborde, dans les textes qu'il propose, les contenus notionnels nécessaires et suffisants pour atteindre les objectifs visés.* (3) *Les textes véhiculant des contenus notionnels propres au module exécution sont situés de façon à pouvoir être utilisés lors de mises en situation ou dans les activités.* (2) *L'enregistrement sonore propose des pièces musicales en rapport avec les intérêts des élèves et les objectifs visés.*
F i v	(1) *Les activités sont conçues de façon à ce qu'on puisse y greffer facilement les contenus notionnels.* (2) *Le livre du maître contient des suggestions pour l'exploitation des pièces musicales contenues dans le document sonore.*
I d g	(1) *Dans le matériel, les contenus notionnels sont mis en relief par un procédé graphique approprié.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	2	C.I.	2

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	Partiellement		Tout à fait

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.2.3 TROISIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens qui reflètent la progression des apprentissages telle qu'elle est préconisée par le programme.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel est structuré de façon à favoriser une approche intégrée des divers contenus notionnels appartenant aux différents modules, en particulier pour ce qui est des modules exécution vocale et instrumentale.*

2) *Le matériel accorde à chacun des modules l'importance que lui accorde le programme, peu importe l'ordre chronologique qui lui est donné.*

3) *Le livre du maître propose des jalons de planification qui facilitent à la fois l'intégration objectifs-éléments notionnels et la progression des apprentissages.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t 6	(1) *Le matériel est structuré pour favoriser l'intégration des contenus notionnels appartenant aux modules exécution et création.* (3) *Le livre du maître propose des pistes pour faciliter l'intégration des différents contenus notionnels.*
F i v	(1) *Le matériel propose des activités qui permettent de regrouper des contenus appartenant à différents modules.* (2) *Le matériel présente des mises en situation qui permettent d'accorder une importance égale aux différents modules, quel que soit l'ordre chronologique que leur donne le programme.*
d I g	(3) *Le livre du maître contient un tableau synthèse des objectifs et des contenus notionnels dans le but d'en faciliter le regroupement au moment des activités d'apprentissages.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	2	C.I.	3

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	*Partiellement*		*Tout à fait*

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.2.4 QUATRIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des contenus actuels, exacts et objectifs.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel propose des activités qui tiennent compte des recherches musicales récentes, en ce qui concerne l'environnement sonore et le graphisme.*

2) *Le matériel suggère de tenir compte du répertoire vocal et instrumental actuel, tant en musique dite sérieuse qu'en musique populaire.*

3) *Le matériel tient compte autant des instruments contemporains (synthétiseurs, ordinateurs, instruments électro-acoustiques) que des instruments traditionnels (guitare, instruments d'harmonie, etc...).*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I	t	(1) *Dans le matériel, les textes véhiculant des contenus notionnels s'inspirent des recherches musicales récentes.*
		(2) *Dans le matériel, le répertoire vocal et instrumental tient compte de l'évolution actuelle du graphisme en musique.*
		(2) *Les pièces musicales proposées dans le(s) enregistrement(s) sonore(s) s'inscrivent dans le répertoire actuel.*
	b	(3) *Les textes et les illustrations relatifs aux instruments font ressortir les particularités de l'époque contemporaine.*
F	i v	
I	d g	(1) *Le matériel, notamment le livre du maître, propose une bibliographie faisant état des recherches récentes en musique.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	2	C.I.	4

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		*SATISFAISANT*	
1	*2*	*3*	*4*
Tout à fait	*Partiellement*		*Tout à fait*

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.3 TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel est adapté aux conditions de la pratique scolaire.

- **CONDITIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET RÈGLES**

Le matériel doit répondre aux exigences du programme concernant le temps consacré à l'enseignement de la musique au secondaire de même qu'il doit tenir compte du rapport maximal autorisé élèves-maître (1/30).
Le matériel doit proposer un certain nombre d'exemples de l'apport de la technologie à la musique: nouveaux instruments, musique électronique, musique par ordinateur...

- **CONDITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES PHYSIQUES ET FINANCIÈRES**

Le matériel doit tenir compte des locaux, des instruments et de l'équipement audio-visuel habituellement requis pour l'enseignement efficace de la musique.

- **CONDITIONS RELATIVES À L'ACTE PÉDAGOGIQUE**

Le matériel doit tenir compte d'une part de la fonction d'animateur que doit exercer l'enseignant et, d'autre part, du développement général de l'élève de 12-17 ans avec le style et le rythme d'apprentissage qui le caractérisent.

2.3.1 PREMIER CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel tient compte de certains éléments de politique ou de certaines règles qui conditionnent la pratique scolaire.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le matériel propose un ensemble d'activités de base réalisables dans le cadre du temps minimum d'enseignement prescrit et du rapport élèves-maître établi, soit 1/30.*

2) *Le matériel tient compte de l'aspect collectif de l'enseignement de la musique sans exclure pour autant certaines activités individuelles ou de sous-groupes qui peuvent être, par la suite, traitées en grand groupe.*

3) *Le matériel propose des exemples illustrant l'apport de la technologie à la musique.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t ó	(1)	*Les différents textes véhiculant des contenus notionnels peuvent être abordés à l'intérieur du temps réservé à l'enseignement de la musique.*
	(3)	*Le matériel propose des textes et des illustrations montrant l'apport de la technologie en musique.*
F i v	(1)	*Les mises en situation proposées dans le matériel peuvent être développées à l'intérieur du temps consacré à l'enseignement de la musique.*
	(1)	*Les activités présentées dans le matériel sont réalisables à l'intérieur du rapport élèves-maître (1/30).*
	(2)	*Les activités suggérées sont conçues pour être réalisées collectivement.*
	(3)	*Le matériel propose des activités susceptibles de faire découvrir l'apport de la technologie en musique.*
I d g		

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	3	C.I.	1

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	Partiellement		Tout à fait

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.3.2 DEUXIEME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens qui tiennent compte des ressources physiques et financières des établissements scolaires ainsi que des modalités courantes d'utilisation de ces ressources.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le livre du maître contient des suggestions d'aménagement et d'équipement propres à susciter une amélioration des conditions physiques d'enseignement et d'apprentissage.*

2) *Le matériel-classe recommandé doit être assez diversifié pour stimuler une action musicale (création et/ou exécution) valable, et assez important pour assurer un enseignement efficace.*

3) *Le matériel doit offrir des activités qui supposent l'utilisation d'instruments solides et de qualité.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t ó	(2)	*Le matériel imprimé est accompagné d'au moins un enregistrement sonore (cassette) présentant un éventail d'enregistrements musicaux.*
F i v	(1)	*Le matériel, notamment le livre du maître, contient en marge des descriptions de mises en situation ou d'activités, des suggestions d'aménagement de la classe et d'équipement possibles.*
	(3)	*Le matériel présente des activités instrumentales qui permettent de déduire la qualité de l'instrument nécessaire.*
d I g	(2)	*Le livre du maître présente une liste d'enregistrements musicaux adaptés et facilement disponibles.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	3	C.I.	2

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	Partiellement		Tout à fait

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

2.3.3 TROISIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens qui tiennent compte du rôle de l'enseignant, en vue de faciliter l'acte pédagogique.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) *Le manuel se conforme à la capacité de lecture des élèves de 12-17 ans en favorisant une lecture et un traitement autonome des informations et des activités.*

2) *Le matériel présente des activités ouvertes d'apprentissage en vue de favoriser le respect et la mise en valeur des différences individuelles des élèves, le développement des habiletés et la motivation.*

3) *Le livre du maître propose des pistes et des suggestions touchant la planification d'un enseignement à la fois collectif et individualisé: démarches-types, possibilités de regroupement d'objectifs, activités de prolongement et de réinvestissement, d'auto et de co-évaluation.*

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

I t é	(1) *Les textes contenus dans le manuel (exposés, consignes, extraits, tableaux, résumés) sont linguistiquement adaptés à des élèves de 12-14 ans (1er cycle) et de 14-17 ans (2e cycle).*
F i a	(2) *Le matériel, manuel et livre du maître, propose des mises en situation et des activités qui, par leur variété et leur adaptabilité, tiennent compte des différences individuelles et suscitent la motivation chez l'élève.* (3) *Le livre du maître présente des jalons de planification et offre des démarches-types qui facilitent l'enseignement individualisé et favorisent l'exploitation des ressources personnelles de l'élève.*
I d g	(3) *Le livre du maître contient des tableaux-synthèses qui facilitent une planification adéquate de l'enseignement.*

FICHE D'ANALYSE "B"

C.G.	3	C.I.	3

L'observation de l'échantillon retenu (préciser s'il y a lieu)

amène l'évaluateur à conclure que le matériel est (encercler):

INSATISFAISANT		SATISFAISANT	
1	2	3	4
Tout à fait	Partiellement		Tout à fait

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- Manuel:
- Livre du maître:
- Autre(s) (préciser):